

Informations clés pour l'Investisseur

« Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non».

HSBC Money

Part HSBC Money Escal: Code ISIN: FR0010696534

Société de Gestion : HSBC Global Asset Management (France)

Objectifs et politique d'investissement

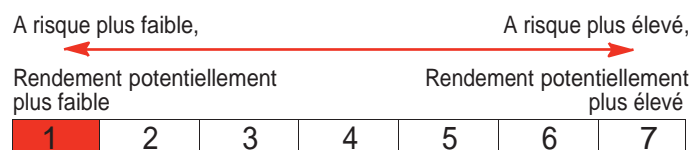
Description des objectifs et de la politique d'investissement :

- ▶ Le FCP HSBC Money, de classification « fonds monétaire à valeur liquidative variable (VNAV) court terme », a pour objectif de gestion de chercher à obtenir une performance égale à l'EONIA capitalisé sur la période de placement recommandée, diminuée des frais de gestion.
- ▶ Cependant, dans certaines circonstances exceptionnelles et conjoncturelles de marché telles que de très faibles (voire négatifs) niveaux de taux d'intérêt du marché monétaire, la valeur liquidative du FCP est susceptible de baisser ponctuellement ou de façon structurelle, le rendement du portefeuille étant négatif ou ne suffisant pas à couvrir les frais de gestion.
- ▶ Indicateur de référence : EONIA Capitalisé. L'EONIA (Euro Overnight Index Average) est une référence du prix de l'argent au jour le jour dans la zone euro. La performance du FCP est principalement obtenue au travers d'une sélection active des instruments du marché monétaire et d'une gestion active du risque de taux d'intérêt.

Caractéristiques essentielles de l'OPCVM :

- ▶ Afin de minimiser son exposition au risque crédit, le FCP investit dans des titres offrant une grande qualité : obligations, instruments du marché monétaire et titres négociables à court / moyen terme, de notation minimum A-1 à court terme (Standard & Poor's ou équivalent ou jugés équivalents par la Société de Gestion dans le cadre de son processus interne).
- ▶ Le gérant s'assure que les instruments qui composent le portefeuille du fonds sont de bonne qualité de crédit selon un processus interne d'appréciation de la qualité dans le cadre duquel la Société de Gestion doit notamment prendre en compte la qualité de crédit et la nature de la classe d'actif de l'instrument et le profil de liquidité. Le gérant peut également se référer de manière non exclusive aux notations court terme des agences de notation reconnues qui ont noté l'instrument et qu'il jugera les plus pertinentes en veillant à éviter toute dépendance mécanique vis-à-vis de ces notations.

Profil de risque et de rendement



- ▶ Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.
- ▶ La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- ▶ La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- ▶ Le FCP est classé dans la catégorie 1. Cette classification correspond à la volatilité du marché monétaire.

Frais

- En tout état de cause, la Société de Gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux notations fournies par les agences de notation de crédit et privilégie sa propre analyse du risque de crédit pour évaluer la qualité de crédit des actifs et dans la sélection de titres à l'acquisition et à la vente
- ▶ Par dérogation, le Fonds peut investir plus de 5% et jusqu'à 100% de son actif net dans des titres émis ou garantis par un même émetteur de dette publique tel que les Etats membres, administrations, institutions et / ou organisations de la zone euro, dont la liste complète figure dans le prospectus.
- ▶ Le portefeuille privilégie des titres offrant une grande liquidité :
 - ▶ la maturité moyenne pondérée jusqu'à la date d'échéance est inférieure ou égale à 60 jours.
 - ▶ la durée de vie moyenne pondérée jusqu'à la date d'extinction des titres est inférieure ou égale à 120 jours.
 - ▶ la maturité résiduelle jusqu'à l'échéance des titres en portefeuille est inférieure ou égale à 397 jours.
- ▶ Le FCP peut également intervenir sur les marchés dérivés, dans un but de couverture du risque de taux ou de change.
- ▶ Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées.
- ▶ La durée minimale de placement recommandée est de 1 jour.
- ▶ Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour à 12 heures et sont exécutées quotidiennement sur la base de la valeur liquidative s'appliquant au jour de centralisation. Les demandes de souscriptions et de rachats parvenant après 12 heures sont exécutées sur la base de la valeur liquidative suivant celle mentionnée ci-dessus.

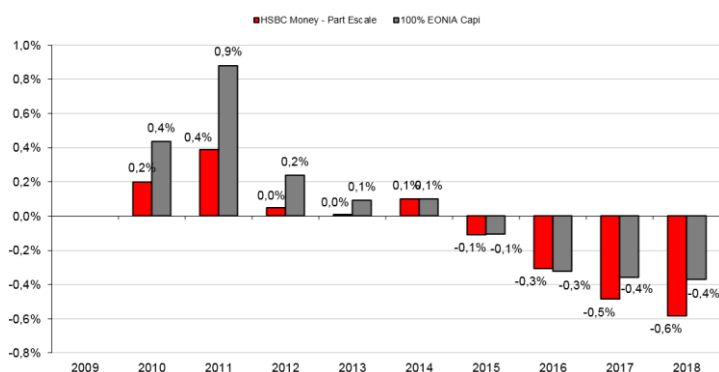
- ▶ Le risque suivant, non pris en compte dans l'indicateur, peut également avoir un impact sur la valeur liquidative de l'OPCVM:
 - ▶ Risque de crédit : risque que la situation financière de l'émetteur d'une obligation ou d'un titre de créance se dégrade, le risque extrême étant le défaut de l'émetteur.

« Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements »

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	0.50%
Frais de sortie	Aucun
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut donc payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	
Frais courants	0.22%
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de performance	Aucune

- ▶ Les frais courants se fondent sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2018 et peuvent varier d'un exercice à l'autre.
- ▶ Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la section « frais » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet: <http://www.assetmanagement.hsbc.com/fr>
- ▶ Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Performances passées



- ▶ Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.
- ▶ Les performances passées ont été calculées en euro.
- ▶ Le calcul des performances passées tient compte de des frais sauf frais d'entrée et de sortie éventuels.
- ▶ Les performances sont calculées coupons nets réinvestis.
- ▶ Le FCP a été créé le 20 août 1999.
- ▶ La Part HSBC Money Escalé a été créée le 24 décembre 2008.

Informations pratiques

- ▶ Dépositaire : CACEIS Bank
- ▶ Les documents d'information de HSBC Money, part HSBC Money Escalé (prospectus / rapport annuel / document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la Société de Gestion par mail : hsbc.client.services-am@hsbc.fr
- ▶ Les informations réglementaires et d'ordre commercial sont également disponibles sur le site internet de la société de gestion à l'adresse suivante www.assetmanagement.hsbc.fr, dans la rubrique « Nos Fonds », catégorie « Monétaire ».
- ▶ La valeur liquidative est disponible auprès de la Société de Gestion.
- ▶ Fiscalité : Part de capitalisation. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention des parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner auprès du commercialisateur de l'OPCVM. Les documents d'information des autres catégories de parts (prospectus/ rapport annuel/ document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la Société de Gestion par mail : hsbc.client.services-am@hsbc.fr
 HSBC Money, parts HSBC Money Patrimoine (Code ISIN part C: FR0013275559; Code ISIN part D: FR0013275567)
 HSBC Money, part HSBC Money Trésorerie (Code ISIN: FR0013275542)
 HSBC Money, part HSBC Money Select (Code ISIN part C: FR0010619874)
 HSBC Money, parts B (Code ISIN part BC: FR0010696559; Code ISIN part BD: FR0010702530)
 HSBC Money, part ZC (Code ISIN: FR0000971277)
- ▶ La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.
- ▶ Le présent OPCVM n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique / « US Persons ». (la définition est disponible dans le prospectus)
- ▶ Les détails de la politique de rémunération actualisée de la Société de Gestion sont disponibles sur son site internet www.assetmanagement.hsbc.com/fr ou gratuitement sur simple demande écrite auprès de celle-ci. Ils comprennent notamment les modalités de calcul de la rémunération et des avantages de certains salariés, les organes responsables de leur attribution ainsi que la composition du comité de rémunération.

**Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
 HSBC Global Asset Management (France) est agréée par la France et réglementée par l'AMF.
 Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 1er octobre 2019.**